

Administration communale d'Ans  
Monsieur Grégory PHILIPPIN, Bourgmestre  
Esplanade de l'Hôtel Communal  
4430 ANS

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Nous avons l'honneur d'inviter votre Conseil communal à statuer sur les points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'**ECETIA INTERCOMMUNALE SC** qui se tiendra

**le mardi 20 décembre 2022 à 18.00 heures**  
**au Country Hall, Allée du bol d'Air 19 à 4031 Liège (Angleur)**

dont les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Plan stratégique 2023, 2024, 2025 –Présentation ;
2. ADMINISTRATEURS – Démission et Nomination ;
3. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1er bis alinéa 2 du CDLD ;
4. Lecture et approbation du PV en séance.

**Nous vous remercions de bien vouloir communiquer la présente aux délégués de votre Commune.**

Les annexes aux points inscrits à l'ordre du jour sont disponibles en suivant le lien [www.ecetia.be](http://www.ecetia.be).  
Login : ecetia-5982 ; mot de passe : AG20122022-6423

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, dans les meilleurs délais et **avant le 19 décembre 2022 au plus tard**, la délibération que prendra votre Conseil relativement à cet ordre du jour et rappelons que :

- Le vote du Conseil doit porter sur chaque point de l'ordre du jour et non sur l'ordre du jour lui-même ;
- En vertu de l'article 44 des statuts d'ECETIA Intercommunale SC, l'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si **la majorité** du capital souscrit **est représentée**.

La délibération de votre Conseil, ne pourra donc être prise en considération que dans la mesure où **au moins un de vos délégués** est **présent physiquement** à l'assemblée générale.

**Dès lors, nous insistons sur l'importance de vous assurer de la présence d'au moins l'un d'entre eux.**

Un cocktail est organisé après l'assemblée générale, nous vous remercions donc de bien vouloir **confirmer la présence d'au moins un de vos délégués avant le 9 décembre 2022 au plus tard** à l'adresse mail suivante : [c.deschamps@ecetia.be](mailto:c.deschamps@ecetia.be)

Conformément à l'article L1523-13 § 1, alinéas 4 et 5 du CDLD, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou CPAS associés.

Au plaisir de vous y rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, en l'assurance de nos salutations distinguées.

**Bertrand DEMONCEAU**  
Directeur Général

